



**Nogent
-le- Phaye**

Accusé de réception en préfecture
028-212802789-20251216-delib68-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Tarifs restauration scolaire

au 1^{er} janvier 2026

Tarifs maternels

	REVENUS ANNUELS	PRIX DES REPAS
tranche1	0 à 1830	4,25
tranche 2	1831 à 2744	4,48
tranche 3	2745 à 3660	4,70
tranche 4	3661 à	4,79
hors commune		5,09

Tarifs primaires

	REVENUS ANNUELS	PRIX DES REPAS
tranche1	0 à 1830	4,60
tranche 2	1831 à 2744	4,82
tranche 3	2745 à 3660	5,06
tranche 4	3661 à	5,18
hors commune		5,68

enseignant - externe		7,96
-------------------------	--	------

délais de 15 jours

Il est appliqué des tranches (revenu fiscal de référence/12).

De plus il est appliqué des pourcentages de réduction pour les familles nombreuses :

- **5% pour le 2ème enfant**
- **et 10% pour le 3ème enfant et les suivants scolarisés à l'école.**

Toutefois si les familles ne fournissent pas leurs revenus, les tarifs de la plus grande tranche sont appliqués.

